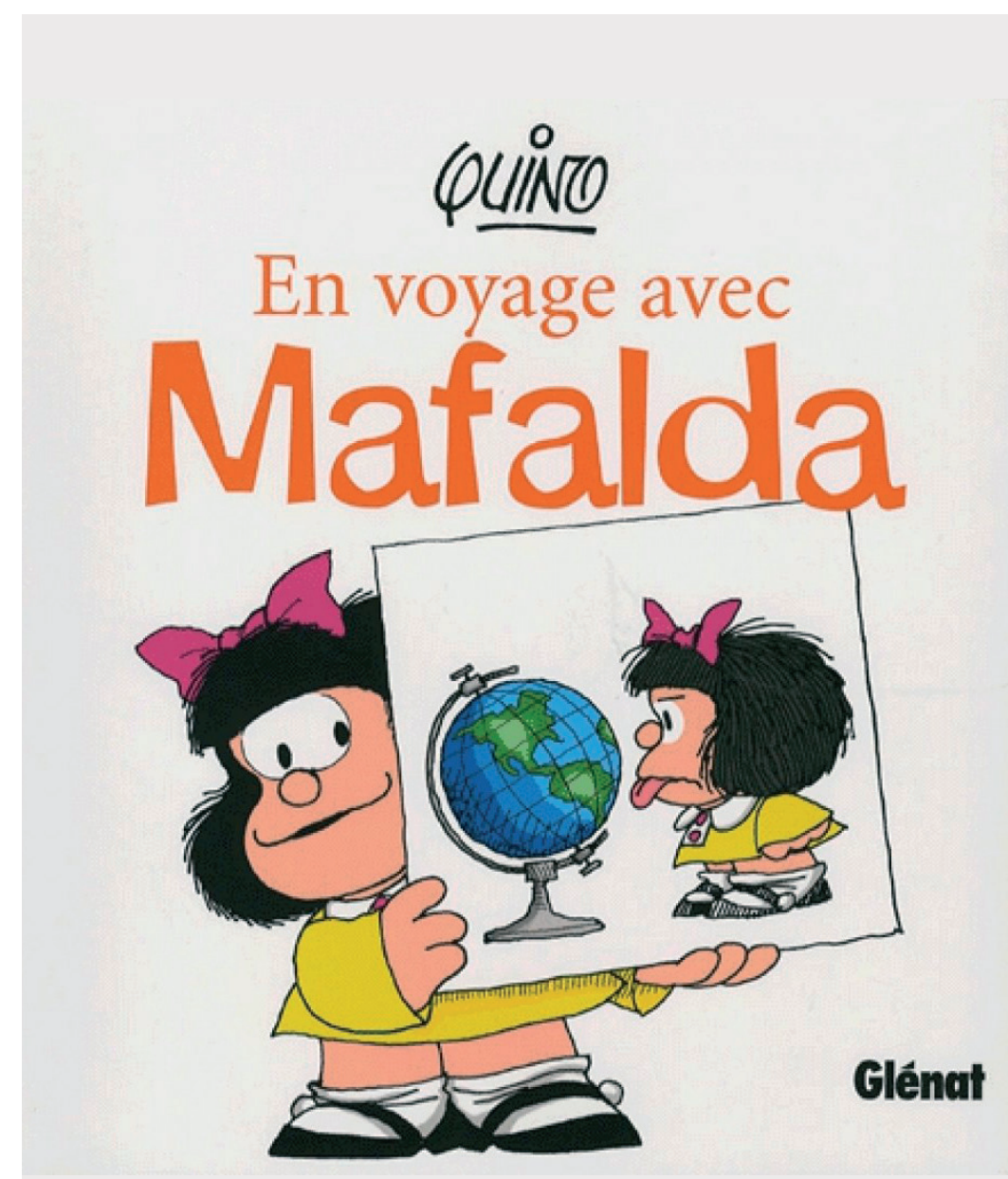


DROITS DE L'ENFANT < ET > MÉTIER D'ÉLÈVE

« Fais tes devoirs d'abord !? »

LIFE

Secteur Educations et Sociétés - SSED



L'article 28 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

établit que « les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation ».

Mais ce droit implique des contraintes et des obligations, comme le résumait les parents demandant « As-tu fait tes devoirs ? » au moment d'autoriser un jeu, une sortie ou même une nuit de repos à la maison. La recherche a forgé le concept de *métier d'élève* pour désigner ce paradoxe : celui d'une autonomie censée se développer à travers un travail et des normes de travail plus ou moins strictes, mais s'imposant de facto – et « pour leur bien » – aux écoliers.

Entre droit formel et contraintes réelles : des tensions



Exemple 1 : l'enfant a droit au repos < et > l'élève a un devoir de régularité

« Art. 31. Les États reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge. < et > Art. 28. Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain. »



Exemple 2 : l'enfant a droit à l'expression < et > l'élève a un devoir de respect

« Art. 13. L'enfant a droit à la liberté d'expression, de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce. Art. 29. L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. < et > Elle doit lui inculquer le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne. »

Entre idéaux pédagogiques et réalité des pratiques : informer l'action et ses innovations.

LIFE (Laboratoire Innovation Formation Education) étudie l'action éducative et ses innovations en postulant la complexité du réel, la résistance que les pratiques opposent (ou qui les oppose) aux idéaux et en valorisant deux orientations : une participation des acteurs et des actrices aux décisions qui les concernent < et > une démocratisation de l'accès aux savoirs et aux compétences. En contexte scolaire, LIFE analyse en particulier les interdépendances entre le métier d'élève, celui d'enseignant ou d'enseignante et leurs conditions d'exercice. La mise à jour des écarts entre intentions pédagogiques < et > effets observés en situation peut contribuer autant à l'engagement qu'à la lucidité des professionnels.



Exemple 1 : comment l'école et le travail enseignant combinent-ils guidage < et > autonomie des élèves ?

Par des compromis plus ou moins opératoires entre :

- obligation scolaire et attribution de responsabilité ;
- sécurisation et stimulation des apprentissages ;
- horaires établis et temps négocié ;
- consignes strictes et espaces d'initiative ;
- cadre imposé et règles discutables ;
- jeu libre et tâches codifiées ;
- mises en situation et explications ;
- tâtonnement expérimental et exercices formels ;
- travail commun et contributions personnelles ;
- valorisation des normes et de la créativité ;
- mises en garde et corrections après l'action ;
- contrôle des conduites et respect de l'intimité ;
- contrainte et liberté ;
- bien commun et besoins des personnes...

La recherche montre (1) que trop ou pas assez de formalisation risque chaque fois de contrarier les apprentissages ; (2) que le dosage idéal peut varier d'une situation à l'autre, ce qui demande des pratiques inventives et des professionnels bien formés plutôt qu'une procédure standardisée.

Exemple 2 : comment l'école et le travail enseignant croisent-ils présentation < et > discussion des savoirs ?

Par des compromis plus ou moins opératoires entre :

- verbalisation des connaissances et expérimentation en situation ;
- exposé magistral et questionnement des élèves ;
- propositions spontanées et conventions sociales ;
- prise de parole et écoute d'autrui ;
- participation et droit au silence ;
- attente de correction et droit à l'erreur ;
- sens critique et respect des interlocuteurs ;
- reproduction et renouvellement des langages ;
- critère de reconnaissance et critère de vérité ;
- lien social et conflits cognitifs ;
- confiance réciproque et doute méthodique ;
- diversité des cultures et quête d'universalité ;
- rupture et continuité ;
- apprentissages pour la vie et pour la suite de la scolarité...

La recherche montre (1) que le dosage entre explicitation et mobilisation des savoirs est essentiel dans la recherche de la bonne formalisation ; (2) que cette double contrainte demande de croiser les approches didactiques et pédagogiques dans la formation des enseignantes et des enseignants.

En savoir plus... Hameline, D. (1977). *Le domestique et l'affranchi : essai sur la tutelle scolaire*. Paris : ÉdOuv. | Perrenoud, Ph. (1994). *Métier d'élève et sens du travail scolaire*. Paris : ESF. | Gather Thurler, M. & Maulini, O. (Ed.) (2007). *L'organisation du travail scolaire. Enjeu caché des réformes* ? Québec : PUQ. | Haerberli, Ph., Pagoni, M. & Maulini, O. (Ed.) (2017). *La participation des élèves : effet de mode ou nécessité ?* Paris : L'Harmattan. | LIFE - Laboratoire Innovation Formation Education (2020, à paraître). *Comprendre, interroger et développer les pratiques éducatives. Une démarche de recherche ancrée dans les pratiques et leurs innovations* (Cahier de la section des sciences de l'éducation). Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

* « Notre droit à l'éducation est tellement indiscutable... qu'il n'y a plus le moindre espoir qu'une âme charitable nous l'enlève ! »